

CTM

10 mars 2020

Liminaire



10 mars 2020

La période que nous vivons confirme avec acuité la nécessité d'une action publique forte. Pour ce qui les concerne, d'évidence les enjeux de santé publique se doivent de dépasser les intérêts particuliers et économiques. Ils posent crûment la question de l'organisation collective que nous savons réfléchir ensemble dans l'intérêt de toutes et tous, et des moyens que nous acceptons de lui allouer. Plus généralement, au delà des préoccupations liées aux questions de santé publique immédiates, partout aujourd'hui le sens de l'intérêt général s'exprime et revient sur le devant de la scène. Le discours économiste, à caractère libéral, ne tient pas face à l'expression des besoins sociaux et de première nécessité et à la satisfaction qu'est censé leur apporter la collectivité humaine. Les outils de cette satisfaction doivent être l'occasion d'un débat qui irrigue en profondeur notre société au-delà des strates des pouvoirs organisés. C'est parce que cette nécessité a été oubliée par ces derniers qu'ils sont victimes de la défiance d'un nombre grandissant des habitantes et habitants de ce pays.

C'est ainsi que, depuis le 5 décembre, la très grande majorité des français.e.s refuse le projet de loi de régression sociale de réforme des retraites à points. Le rejet est toujours d'actualité puisque, d'après un récent sondage, 60 % des personnes interrogées souhaitent toujours le retrait du projet de loi et 72 % des sondés dénoncent l'activation du 49.3. Par-delà la discussion parlementaire, cette expression citoyenne doit être entendue par le gouvernement et les élu.e.s de la Nation, la démocratie sociale doit jouer pleinement son rôle.

L'utilisation du 49.3, malgré une majorité pléthorique, est le signal ultime de la dégradation du dialogue dit social dans l'ensemble de la société. On l'a vu avec Olivier Dussopt dans le cadre de la mise en place autoritaire et unilatérale de la loi de destruction de la fonction publique. On le voit régulièrement au sein des MEF avec des réorganisations, des restructurations et autres mises à mal des missions et des structures avec des conséquences sur les agent.e.s en termes de conditions de travail et de leurs droits et garanties.

Pour **Solidaires Finances**, un dialogue social efficient requiert du temps, de la transparence, de l'écoute réciproque et un niveau d'information égal entre administration et organisations syndicales.. Force est de constater que cela n'est pas votre conception !

La démonstration de cette absence de dialogue social a été faite encore hier par la signature du plan égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, validé uniquement par les syndicats minoritaires au sein des MEF. Est-ce à croire qu'il faut être un syndicat minoritaire pour légitimer une décision politique ? Les moyens insuffisants donnés à ce plan, tout comme le projet des retraites vont accroître les inégalités femmes-hommes. Au lendemain du 8 mars et après que le gouvernement ait pourtant déclaré cette question « Grande cause nationale », **Solidaires Finances** voit mal comment l'égalité femmes-hommes pourrait être une réalité.

Nous attendions de l'ordre du jour de ce CTM qui soient inscrites les véritables préoccupations des personnels : avenir des missions, des implantations, des effectifs. Il aura même fallu, dans cette période, vous réclamer des points sur les Lignes Directrices de Gestion (LDG), le coronavirus, les ruptures conventionnelles...

Concernant la mise en œuvre des LDG Ministérielles Mobilités, certains volets doivent être mis en place dès 2020 dans le cadre de la suppression des CAP de mobilités. Chacune des administrations étant présente à l'ensemble du cycle ministériel, elles savent toutes très bien ce qui doit s'appliquer immédiatement notamment en terme de transparence et de publicité des agents.

A ce titre le 3^e des lignes directrices de gestion du MEF à savoir «une procédure transparente» prévoit des éléments indispensables avant l'examen des tableaux de mutation (liste des postes et/ ou résidences ouverts aux tableaux de mutation, le tableau des mutations avant décisions sur les mouvements) puis d'autres informations après l'examen des tableaux de mutation. **Solidaires Finances** ne tolérera aucun manquement de nos administrations sur ce point puisque nous sommes opposés à la réduction du champ de compétence des CAP.